

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 08.18 DU 9 DÉCEMBRE 2008

---

DÉCIDANT DE RECOURIR À UN EMPRUNT AUPRÈS  
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

---

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Vu les articles 82 à 86 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

DELIBERE

**Article Unique**

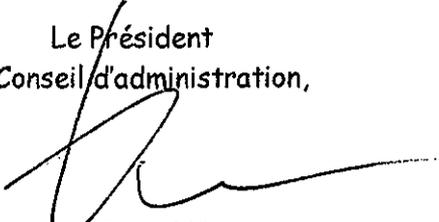
Le Conseil d'administration décide :

- de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les modalités précisées dans les conventions générale et particulière après leur mise au point définitive,
- que les fonds seront mobilisés au fur et à mesure des besoins de l'établissement.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence,

  
Guy FRADIN

Le Président  
du Conseil d'administration,

  
Daniel CANEPA